

AFFAIRE N° 15

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA REFECTION DE TROTTOIRS EN CENTRE-VILLE
(PROGRAMME 1990)

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de poursuivre en 1990 la réfection des trottoirs dans les rues du Centre-Ville, suivant un programme qui sera défini par la Commission Travaux et Appels d'Offres.

Les travaux consisteront en le décapage des anciens trottoirs, la mise en oeuvre d'une couche de fondation et la réalisation d'un revêtement en enrobé à chaud. Les bordures en mauvais état seront également remplacées.

Le montant de l'opération est estimé à 1 600 000 F.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 :
- * à lancer l'appel d'offres ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; à prendre toutes mesures utiles (notamment, la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale prévue au marché, jusqu'à concurrence des crédits inscrits au B.P. pour cette opération) ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- * à solliciter toutes subventions éventuelles.

Yasmina HATIA donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

